

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021**

PROCES VERBAL



Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire **le Lundi 18 Octobre 2021 à 20H15**, Salle du Conseil de Lumes selon l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- |  |   |
|--|---|
| 1. Secrétaire de séance                  | 8. Convention « Transfert Abris Voyageurs »     |
| 2. Adoption du Procès-Verbal du 08/07/21 | 9. Adoption nouveau PLH                         |
| 3. Décisions modificatives               | 10. Composition Commission Attribution Logement |
| 4. Taux taxe aménagement                 | 11. Devis divers                                |
| 5. Subventions associations              | 12. Courriers et informations diverses          |
| 6. Contrat Ségilog                       | 13. Questions diverses                          |
| 7. Tarifs divers                         |   |

**Le Maire,****Olivier PETITFRERE**

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle du Conseil, le **Lundi 18 Octobre 2021 à 20 H 15** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

**Sont présents** : Messieurs Eric DEREGARD – Michaël JACQUES - Bastien JAISSON – Jean-Pol LEDOCQ - Sylvain LIEBEAUX – Guillaume MALHERBE - Laurent NICLOUX - Olivier PETITFRERE.

Mesdames Murielle AMBERT – Nadia BOROWY – Anne-Elisabeth DUEZ - Peggy GUILLON - Pascalle LAUX - Ludivine RIVIERE – Annick THELIER

**Absent excusé** : /

**Absent** : /

Monsieur le Maire désigne Monsieur Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance.



ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 08/07/2021

Le procès-verbal de la séance du 08 Juillet 2021 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire précise que plusieurs décisions modificatives sont au programme de ce conseil. Elles ont lieu pour la plupart du temps pour deux raisons : soit la dépense n'a pas été prévue lors de

l'élaboration du budget, soit la trésorerie demande l'affectation de la dépense sur un article budgétaire différent.



DELIBERATION MODIFICATIVE

### **ADMISSION EN NON-VALEURS**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, procèdent à la modification de la délibération du 28/11/2019 concernant la comptabilisation budgétaire en créances irrécouvrables des états transmis par les services de la trésorerie de Charleville-Mézières Amendes pour un montant total de 8 518,72 € décomposé comme si :

- Article 6542 pour 626,44 € (Effacement de dettes),
- Article 6541 pour 7 892,28 € (Admission en non-valeurs).

L'ensemble concerne l'eau et l'assainissement.



DELIBERATION

### **AMORTISSEMENT INDEMNITES COMPENSATRICES INVESTISSEMENT – SERVICE GENERAL DE LA COMMUNE**

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'amortir les indemnités compensatrices d'investissement dues à Ardenne Métropole sur une année.



DELIBERATION

### **DECISION MODIFICATIVE**

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent la décision modificative suivante :

- 626,44 € de l'article 6411 au profit de l'article 6542
- 7 892,28 € de l'article 6411 au profit de l'article 6541
- 1 300,00 € de l'article 1381 au profit de l'article 28046
- 1 300,00 € de l'article 6232 au profit de l'article 6811
- 2 376,23 € de l'article 615221 au profit de l'article 65541
- 1 252,80 € de l'article 60628 au profit de l'article 675 (chap. 042)
- 1 252,80 € de l'article 73111 au profit de l'article 775
- 1 252,80 € de l'article 2188 au profit de l'article 2112 (chap. 040)
- Inscire la somme de – 1 252,80 € à l'article 024



DELIBERATION

### **TAUX TAXE AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle le principe de la taxe d'aménagement : 2 % sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement soumises à autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable). La commune a jusqu'au 30 Novembre pour modifier le taux de cette taxe pour une application au 1<sup>er</sup> Janvier suivant (taux de 1 % à 5 %).

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2 % sur les autorisations d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Laurent NICLOUX demande la somme perçue chaque année par la commune. Monsieur le Maire répond que le montant est variable en fonction des opérations d'urbanisme réalisées.




---

### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

Le principe est toujours le même : en raison de la crise sanitaire, les montants de l'année 2020 sont maintenus pour les subventions de fonctionnement.

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'allouer une subvention de fonctionnement 2021 aux associations suivantes :

- 600,00 € au Club Loisirs Seniors,
- 450,00 € aux P'tits Loups,
- 750,00 € à la Coopérative scolaire,
- 450,00 € à Lumes Collections,
- 300,00 € à l'AML (En ce qui concerne la demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un concert au printemps 2022, des précisions seront demandées au président de l'association).

Annick THELIER précise qu'une réunion sera organisée le 02 Novembre avec les présidents d'associations intéressés pour l'organisation d'un forum et rappelle les critères d'attribution pour les subventions.

Bastien JAISSON a proposé une base de travail (avec de nouveaux critères).

Il est signalé qu'il est très difficile de trouver des critères adaptés aux différentes associations.




---

### **CONTRAT SEGILOG**

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la proposition commerciale présentée par la société SEGILOG (BERGER LEVRAULT), relative à l'accès au portail CHORUS PRO et aux données sociales dans le cadre de la dématérialisation et autorisent Monsieur le Maire à signer ce contrat d'une durée de trois ans pour un montant annuel de 186,64 € HT à compter du 01/10/2021.




---

### **TARIFS DIVERS**

#### **LOCATION BENNE TRIEE POUR DECHETS VEGETAUX OU GRAVATS**

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, fixent le tarif de location de benne triée pour déchets végétaux ou gravats (sans ferrailles) à 50 euros la benne.

Un chèque de caution de 250 euros sera demandé à la réservation.

#### **ENTREES THEATRE DU 22 OCTOBRE 2021**

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, fixent le prix de l'entrée du théâtre du 22 Octobre 2021 à :

- 5,00 € par entrée
- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans
- 

### **SOIREE BEAUJOLAIS**

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent l'organisation, par la municipalité de Lumes, d'une soirée Beaujolais le vendredi 19 novembre 2021 à la salle des Fêtes de Lumes et fixent le prix de l'entrée à :

- 12,50 € par adulte
- 5,00 € par enfant de moins de 12 ans




---

### **CONVENTION « TRANSFERT ABRIS VOYAGEURS »**

Suite au transfert de compétence au 1<sup>er</sup> Janvier 2016, Ardenne Métropole se propose de prendre possession gratuitement des abris voyageurs (4 sur la commune : Mairie, Joie de Vivre, Le Rult des Fourneaux et Le Globe).

En échange, la communauté d'agglomération s'engage à les entretenir et les remplacer si besoin. Pour information, cette convention a été refusée par le conseil municipal de Lumes le 21 Novembre 2018.

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- acceptent la convention relative au transfert d'abris voyageurs avec Ardenne Métropole,
- autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.




---

### **ADOPTION NOUVEAU PLH**

La dernière version de ce PLH a été adoptée au conseil communautaire du 29 Juin 2021 suite aux recommandations du Conseil Régional par rapport à la première version adoptée le 03 Décembre 2020 par Ardenne Métropole.

Le principe est d'éviter l'étalement urbain pour conserver des surfaces agricoles. Les communes de moins de 2 500 habitants se verront attribuer un maximum de 18 constructions sur la durée du mandat.

Grâce à la clause de revoyure, certaines communes pourront récupérer le quota d'autres communes (hors logements sociaux).

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) proposé par Ardenne Métropole.




---

### **COMMISSION ATTRIBUTION DE LOGEMENT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à la modification de la délibération du 08/07/2021 concernant la mise en place de la Commission « Attribution de Logement » dont Monsieur le Maire est le Président, selon les éléments ci-dessous :

Membres Elus Titulaires : Peggy GUILLON  
Jean-Pol LEDOCQ  
Sylvain LIEBEAUX

Membre Elu Suppléant : Ludivine RIVIERE

Membres Extérieurs : Patricia D'INNOCENTE  
Bernard LAPLACE  
Claude POTET



## DEVIS DIVERS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les devis suivants :

- Projecteurs LED Terrain de football (SPIE)	1 987,20 € TTC
- Mobilier scolaire (UGAP)	1 797,70 € TTC
- Remise en état chemin (AAPH)	1 543,50 € HT
- Tables pique-nique (COMAT ET VALCO)	3 324,00 € TTC
- Illuminations de Noël (REXEL)	2 032,90 € TTC
- Pose illuminations de Noël (SPIE)	3 916,80 € TTC
- Dépose illuminations de Noël (SPIE)	2 926,80 € TTC

Pour information :

- Pose film occultant vestiaires salle des fêtes (SOPAIC)	228,00 € TTC
- Spectacle vivant pour Noël (Tréteaux de Cartoufle)	475,00 € TTC
- Eclairage pour octobre rose (ARDENN ECLAIR)	186,26 € TTC
- Ajout d'un sèche-main à la cantine (ARDENN ECLAIR)	693,60 € TTC
- Changement cartouches filtration cantine (ARDENN ECLAIR)	160,57 € TTC
- Matériel cantine (EVOLUTION)	681,36 € TTC
- Dalles plafond dortoir (BULCOURT)	139,97 € TTC
- Banc près de l'église (COFRADIS)	571,40 € TTC
- Bascule parc de jeux (DIRECT URBAIN)	636,83 € TTC
- Poubelle à déjections canines et sacs (MORIN)	1 363,88 € TTC
- Impression bulletin annuel (FELIX)	1 182,50 € TTC
- Document unique (CDG08)	1 323,00 € TTC
- Changement de lampadaires (FDEA)	945,00 € TTC
(participation de la FDEA à hauteur de 405,00 € TTC)	

## INFORMATIONS DIVERSES

Annick THELIER :

- Les travaux des sanitaires de l'école maternelle sont reportés aux vacances de Février 2022 car l'entreprise n'a pas réceptionné l'ensemble du matériel.
- Distribution des colis de Noël pour les seniors les 6,8 et 11 décembre prochain. Pour les absents à ces permanences (maladie ou vacance), une distribution à domicile aura lieu semaine 50.

- Le repas annuel n'ayant pas eu lieu en raison de la crise sanitaire, toutes les personnes concernées seront destinataires d'un colis.
- Le nouveau CME va se mettre en place. Dès la rentrée des vacances de la Toussaint, les enfants intéressés vont publier leurs professions de foi et les élections auront lieu rapidement. Les dates seront communiquées ultérieurement.

Michaël JACQUES :

- Les travaux des 2 logements sont en cours. Reste la peinture, la façade de la crèche et le revêtement de sol à réaliser.
- Retard sur les travaux de la cantine (reportés début décembre).
- Pose de la barrière de la bibliothèque : délai incertain. Pas de date annoncée.
- Travaux logement Ecole Primaire : début prévu en février ou mars 2022.
- Réflexion sur la vitesse dans le village : contact pris pour des études.

Eric DEREGARD :

- Massif cimetière : rendez-vous avec l'entreprise BRUNELET le mercredi 20/10/21.
- Eco pâturage : un point est fait sur ce dossier. Une étude sur d'autres prestataires est en cours.
- Plantations d'hiver : suite à la réunion du 14 octobre, devis en attente de réception des Serres du Vivier Guyon.
- Bilan de la visite au terrain de football : des devis vont être demandés pour la main courante, la barrière d'entrée et le grillage du terrain stabilisé. Ardenne Métropole sera contacté pour la taille de la haie de la déchetterie et le Conseil Départemental pour les fils barbelés au City Park (le long de la voie verte).
- Ramassage des sapins de Noël début janvier.
- Mise à disposition de jardins disponibles derrière le cimetière (recherche en cours).
- Distribution de la gazette n° 5 fin semaine 42.
- Gazette annuelle en cours de confection.
- Réunion le 20/10 pour le site internet.

Olivier PETITFRERE donne plusieurs informations :

- Point sur la situation administrative de Mme FRANOT Maryse,
- Information contrats PEC : Abandon de poste de M. GARCIA Lorenzo depuis le 30 Septembre et fin du contrat le 31 Octobre pour M. MOHIMONT Nicolas.
- Convention Territoriale Globale (CAF) : 30 953,00 € pour 2021 contre 30 840,57 € pour le CEJ 2020.
- Attribution du FCTVA 2020 : 40 852,00 €.
- Subvention pour l'achat des parois de protection pour les élections : 300,00 €.
- Demande de matériel pour la pratique sportive à l'école maternelle.
- Obtention du label 1 étoile au titre de la saison 2021/2022 pour le Badminton Club de Lumes.
- Aucun parrainage de sa part pour les prochaines élections présidentielles.
- Réponse de Mme VIOLET pour la reprise de la concession au cimetière suite à son abandon.
- Informations communautaires sur la TEOMI (Ordures Ménagères) : nécessité de mieux trier avec la mise en place de la taxe incitative au 01/01/2022. L'année 2022 sera une année test sans coût supplémentaire pour l'habitant. Le coût de la tonne de déchets à enfouir passe de 18 € à 65 €.
- Point sur les travaux et études :

\* Enercoop panneaux photovoltaïques : ouverture d'un compteur chez ENEDIS confirmé. La commune devrait bénéficier des 2 subventions (attente du changement de Loi). Consultation semaine 43, visite sur site semaine 44 et rendu semaine 47. La réponse aux entreprises serait rendue semaine 50 pour un début de chantier au printemps.

\* RD 33 : une réunion sera prévue avant début décembre avec la FDEA, Ardenne Métropole, la DIR et VRD Conseil.

\* Vidéoprotection : une réunion a eu lieu avec le Colonel COUSIN. La commune est en attente du retour du dossier.

\* Agence postale communale : l'agence 3 Arches a été consultée pour l'éventuel réaménagement de l'accueil de la mairie.

- Présentation du nouveau livret de famille.

---

### COURRIERS DIVERS

---

- Demande d'organisation d'un Bike and Run sur la commune par le CTA.
- Demande de participation financière de Mme PERGENT Victorine pour l'inscription au BAFA.
- Demande de Mme LECOMTE Sandra pour l'organisation d'ateliers de relaxation et de sophrologie (adultes, enfants et seniors).
- Demande d'emplacement de M. DIAS TAVARES Fabien pour l'installation d'une friterie.
- Remerciements pour la subvention de fonctionnement du Syndicat Avicole des Balcons de Meuse et de l'UNC de Lumes/Vivier au Court.
- Remerciements de Mmes LAUX à l'occasion du décès de M. LAUX Pierre.
- Remerciements de Mmes ROTURIER et FALLOT pour le cadeau à l'occasion de leur anniversaire.

---

### QUESTIONS DIVERSES

---

Sylvain LIEBEAUX signale des problèmes de stationnement récurant Allée des Pervenches.

Peggy GUILLON informe :

- qu'il manque parfois des sacs à déjections canines dans certains distributeurs.
- qu'une ampoule est grillée près du 80 Rue des Myrtilles.

Anne-Elisabeth DUEZ signale un problème de stationnement devant la sortie de l'école primaire.

---

### FIN DE SEANCE

---

Suspension de séance de 22 H 38 à 22 H 41.

Prochain Conseil Municipal le 06/12/2021

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 45.**

Le Secrétaire de séance

Eric DEREGARD



Le Maire,

Olivier PETITFRERE